



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 26/02/2024

Présents : M Francis CHASTRUSSE, Mme Christine BOSREDON, Mme Agnès REDOULOUX LE-BRUN, M Stéphane PRUNIERE, M Didier LAJUGIE, M Jean-Jacques LAJUGIE, M Jean-Marc PARJADIS, Mme LEYDIS Nathalie

Représentés : MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE
MME Tatiana MIERMON donne pouvoir à Nathalie LEYDIS

Excusés : Mme Florence LAFAGE

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 25/11/2023
- Désignation d'un secrétaire de séance.

- 1- Révisions du règlement du Lotissement Las Bouffios
- 2- Plan de financement Restauration de l'Ilot communal (annule et remplace)
- 3- Restauration de l'ilot communal, choix du bureau de contrôle
- 4- Vote du compte administratif 2023 et vote du compte de gestion 2023
- 5- Affectation du résultat

6 – Questions et Informations Diverses

Le PV de la réunion du 25/11/2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame Christine BOSREDON est désignée comme secrétaire de séance.

1- Révisions du règlement du Lotissement Las Bouffios

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a été, lors de la vente d'un lot, alerté par le notaire, lui disant que le règlement était valable 10 ans et qu'il arrive à terme le 12 avril 2024.

Après s'être renseigné auprès des services de l'Etat (Service ADS (Application Droit du sol) de Cauvaldor et la DTT), il s'avère que les règlements des lotissements ne peuvent pas être proroger. Lorsque les règlements ne sont plus valables, c'est le règlement de la carte communal qui fait foi. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer, pour le proroger.

2- Plan de financement de restauration de l'ilot communal.

Monsieur le Maire explique qu'il faut annuler et remplacer la délibération du 25.11.2023

En effet, suite à l'arrivée des dossiers de demandes de subventions de la région, il a été calculé dans le coût des travaux, les parties sur le gain énergétique et sur l'accessibilité.

Il convient donc de revoir la délibération, comme il suit ;

Pour un cout total des travaux de 441 037 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

DETR	154 375.55	Soit	35%	Sollicitée
------	------------	------	-----	------------

Subvention Région	52 367.83	Soit	11.87%	Sollicitée
-------------------	-----------	------	--------	------------

La Subvention de la Région est sur les travaux de :

-Economie d'énergie Montant des travaux	102 590.54
---	------------

-Accessibilité Montant des Travaux	159 248.64
------------------------------------	------------

Total des travaux éligible par la Région 261 839.18

20% de 261 839.18 = 52 367.83

Département FAST	96 079.14	Soit	21.78%	Sollicitée
------------------	-----------	------	--------	------------

CAUVALDOR

Fond de concours	50 000.00	Soit	11.34%	Accordée
------------------	-----------	------	--------	----------

Autofinancement

Emprunt Communal	88 250.51	Soit	20.01%	
------------------	-----------	------	--------	--

Total	441 073	Soit	100%	
--------------	----------------	-------------	-------------	--

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, valide le plan de financement présenté ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés

3- Restauration de l'îlot communal, choix du bureau de contrôle

Une consultation a été lancée le 23 janvier 2024 pour une date limite de dépôt le 15 février 2024 à 10h00.

Ont été consultés 3 bureaux de contrôles, SOCOTEC, VERITAS, et l'APAVE

1 seul bureau d'étude a répondu

Suite à l'analyse de l'offre, Monsieur le Maire présente l'offre du bureau VERITAS, 2047 Avenue Pierre Sémar 46000 Cahors, pour un montant 4 247.50 € HT

Après avoir écouté les commentaires de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

De retenir le bureau VERITAS, 46000 Cahors, pour un montant de 4247.50€ HT

Et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant ce dossier.

4- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023.

Le Conseil Municipal écoute la présentation de madame Christine BOSREDON, première adjointe, du compte administratif comme suivant :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Ex-cédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Ex-cédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Ex-cédent
Résultats reportés		22 257.89		78 512.81		100 770.70
Opérations exercice	23 496.00	100 246.99	125 199.14	158 640.27	148 695.14	258 887.26
Total	23 496.00	122 504.88	125 199.14	237 153.08	148 695.14	359 657.96
Résultat de clôture		99 008.88		111 953.94		210 962.82
Restes à réaliser	55 000.00	12 646.00			55 000.00	12 646.00
Total cumulé	55 000.00	111 654.88		111 953.94	55 000.00	223 608.82
Résultat définitif		56 654.88		111 953.94		168 608.82

Monsieur le Maire sort de la salle durant le vote. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 et adopte dans les mêmes termes le compte de gestion dressé par le receveur de la collectivité.

5- Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire	
Résultat de fonct. Antérieur reporté	78 512.81
Résultat d'investissement antérieur reporté	22 257.89
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2021	
Résultat de l'exercice	76 750.99
Résultat antérieur	22 512.81
Solde d'exécution cumulé 001	99 361.00
Reste à réaliser au 31 décembre 2021	
Dépenses	55 000
Recettes	12 646
Solde des restes à réaliser	-42 354
Besoin de financement de la section d'investissement	

Rappel du solde d'exécution cumulé	99 361.00
Rappel du solde des restes à réaliser	-42 354.00
	57 007.00
Besoin de financement de l'investissement	0

Résultat de fonctionnement à affecter
--

Résultat de l'exercice	33 441.13
Résultat antérieur	78 512.81
Total à affecter	111 953.94

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit
--

1° Couverture du besoin de financement de L'investissement (crédit du c/au 1068 sur BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (À reporter au BP ligne 002).	111 9523.94

6 – Questions et Informations Diverses :

-**Monsieur le Maire** informe à l'assemblée que nous venons de changer le matériel informatique Ordinateur plus puissant et écran plus grande pour la somme de 1326€ TTC et 92 euros pour le transfert des logiciels AGEDI.

-**Monsieur le Maire** informe que la commune a acheté une balayeuse auprès de la commune de Douelle, pour un prix de 350 Euros

-**Monsieur le Maire** fait le point sur l'avancée du PLUI-H :

Il informe l'assemblée que le document sera arrêté lors du conseil communautaire du 22 avril 2024. En ce qui concerne notre commune au vu de la dernière carte de zonage, il apparait que certaines parties de parcelles demandées en constructible, en rapport à notre carte communale aient été supprimées.

Cela pour préserver le foncier agricole. Monsieur le Maire dit que pour les aires d'autoroutes ou les parcs de loisirs (ex : Futuroscope), le foncier agricole de semble pas prioritaire ! Par ailleurs, le Maire précise que les anciennes granges ont été recensées et pourront changer de destination. Le petit patrimoine (Claver, Fontaine, Gariottes,) a été aussi recensé. En conclusion le Maire informe l'assemblée qu'il n'est pas d'accord avec le projet de PLUI-H dans l'état pour notre commune.

-Monsieur le Maire informe que suite au décès de Monsieur Daniel HERNIGOU, la tombe est aujourd'hui sans plaque.

Il demande aux conseillers si la commune pourra financer une stèle, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

-Monsieur le Maire informe que le SYMICTOM a remis en place les poches de recyclables. Elles sont disponibles à la mairie, des affichettes pour informer les habitants ont été mise sur les panneaux municipaux.

Fin de séance 20h30